



## Reconnaissance de paternités et demande de nationalité

Par **doina88**, le **13/07/2013 à 10:19**

Bonjour,

Je vous contacts car j'ai vraiment besoin d'aide, mon père est français et ne m'a pas déclaré à la naissance et maintenant j'ai repris contact avec lui, il est prêt à faire tous son possible afin que je puisse avoir ma nationalité sachant que je suis Gabonaise âgée de 24 ans et son nom figure sur mon acte de naissance, de plus je suis mariée avec un français depuis bientôt 4ans j'ai un enfant avec, donc j'ai un titre de séjour valable 1an.

Est-ce que je peux faire une demande de nationalité dans ce cas ? Sinon quelles sont les démarches à suivre ?

Merci de bien vouloir m'aider, car je suis désespéré.

Par **youris**, le **13/07/2013 à 11:46**

bjr,

si votre père français à votre naissance et pendant votre minorité, est officiellement votre père au regard de l'état-civil, vous pouvez demander la nationalité française par filiation.

cdt

Par **doina88**, le **13/07/2013 à 13:22**

Tous d'abord merci d'avoir répondu à mon message, oui mon père est français de naissance et à des origines italienne, je voulais savoir s'il était possible de faire ma demande avant, car étant marié à un français j'aurai la nationalité par mariage? Est-ce-que sa coïncide ensemble ou non?

Merci d'avance  
Cordialement